

## QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

-----  
COMITE LOCAL

### LUSSAC - LEIGNES

Le **contrôle sanitaire des eaux d'alimentation** qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'**Agence Régionale de Santé Nouvelle -Aquitaine**, avec la collaboration d'un laboratoire agréé (**IANESCO** de Poitiers) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux.

La surveillance au quotidien de la qualité des eaux et l'exploitation sont assurées par le syndicat *Eaux de Vienne*.

### Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

5 UDI ont été définies afin de tenir compte des différents approvisionnements en eau.

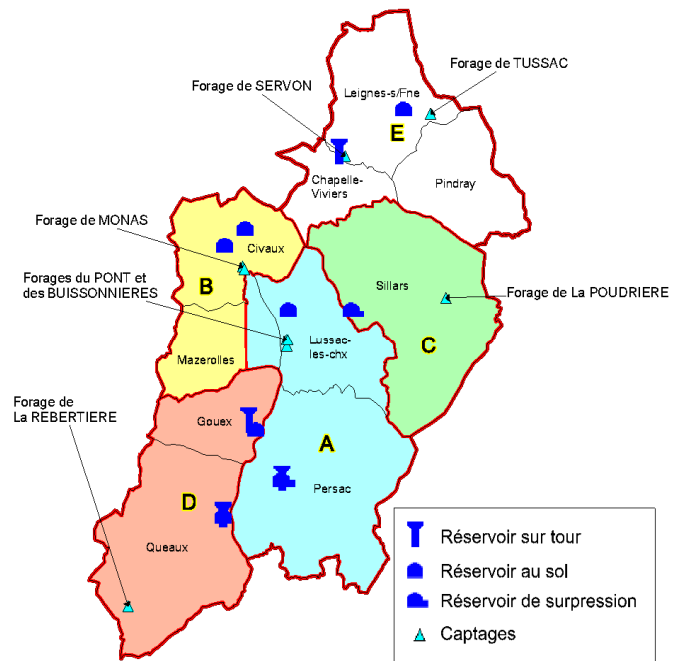
**Origine de l'eau :** L'eau que vous consommez provient de *ressources souterraines*.

L'UDI **A** **Lussac/le Pont** est alimentée par un mélange d'eau des captages du *Pont sous Villars*, comprenant trois ouvrages situés sur la commune de *Lussac les Châteaux* dont 2 au lieu-dit *Le Pont* (un puits d'une profondeur de 9,5 mètres avec un forage de 50 m) et au lieu-dit *Les Buissonnières* (un forage de 36 mètres). Ces ouvrages captent l'eau de la nappe aquifère libre du jurassique moyen avec celle des alluvions.

L'UDI **B** **Lussac/Monas** est desservie par des eaux provenant du forage de *Monas*, (profond de 50 mètres), situé sur la commune de *Civaux*. Il capte la nappe aquifère libre des calcaires fissurés du jurassique moyen, recouverts par les alluvions de la Vienne.

L'UDI **C** **Lussac/la Poudrière** alimente essentiellement la commune de *Sillars* à partir du forage (profond de 77 m) de *La Poudrière* (*Sillars*) situé dans l'ancien camp militaire.

L'UDI **D** **Lussac/La Rebertière** alimente les communes de *Queaux* et *Goux* à partir du forage (profond de 36 m) de *La Rebertière* (*Queaux*).



L'UDI **E** **Lussac/Leignes** est desservie par un mélange d'eaux provenant de deux captages situés sur la commune de *Leignes sur Fontaine*. Les deux forages de *Tussac* (121 m de profondeur) et *Servon* (128 m de profondeur) captent les eaux de la nappe aquifère semi-captive du jurassique moyen.

**Traitement :** L'eau pompée subit un *simple traitement de désinfection par le chlore gazeux* avant d'être distribuée à la population.

**Contrôle :** 88 prélèvements représentant 3439 paramètres d'analyses ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités édictées par le Code de la Santé Publique relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

### Protection des ressources :

Les captages exploités possèdent un arrêté préfectoral d'autorisation, à l'exception du dernier forage réalisé au *Pont sous Villars* dont la procédure est toujours en cours (avis hydrogéologique en attente).

# Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES	Limites ou réf. de qualité	UNITES DE DISTRIBUTION (moyennes 2018)				
		A Lussac/ le Pont	B Lussac/ Monas	C Lussac/ La Poudrière	D Lussac/ Rebertière	E Lussac/ Leignes
pH	6,5 - 9	7,3	7,4	7,5	7,4	7,5
Conductivité ( $\mu\text{S/cm}$ à 25°C)	200 - 1100	737	685	649	618	626
TURBIDITE (NTU)	2	0	0,06	0,04	0	0,03
DURETE (TH en °F)	Néant	39	32	34	31,5	32
FLUOR (en mg/l)	1,5	0,05	0,06	0,03	0	0,15
NITRATES (en mg/l)	50	20	18,5	5	6	10
SELENIUM (en $\mu\text{g/l}$ )	10	5	3	18	8	13

## Bactériologie

- Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité (100 % de conformité)**.

## Minéralisation

- Les eaux distribuées sont d'une minéralisation importante, bicarbonatées calciques. Le pH est légèrement basique.

## Turbidité

- Les eaux distribuées sont caractérisées par une **faible turbidité, inférieure à 0,5 NFU**.

## Dureté

- La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français. Les eaux distribuées dans les 5 UDI renferment une **dureté importante (> 30 °F)**.

## Fluor

- Le fluor, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. **Les eaux alimentant les UDI en sont pratiquement dépourvues et des apports complémentaires, par des comprimés après avis médical ou par du sel fluoré, peuvent être conseillés.**

## Nitrates

- Les **concentrations** en nitrates demeurent **peu élevées**.

## Sélénium

- Une **présence naturelle de sélénium**, dépassant la limite de qualité fixée actuellement à 10  $\mu\text{g/l}$ , est toujours constatée dans l'eau du captage de *La Poudrière* (Sillars) sur l'UDI **C** et également sur l'UDI **E**. L'agence de sécurité sanitaire (ANSES) a réévalué les risques en octobre 2012 pour le sélénium et **aucune restriction de consommation n'est proposée jusqu'à 30  $\mu\text{g/l}$** .

## Pesticides

- Les recherches effectuées sur plus de 200 substances, en sortie des stations de production, n'ont révélé **aucune trace des produits recherchés**.

## Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable.

### Pour plus d'informations...

Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé, Ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville*.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

